

8523903 CAPOXY 150-AU

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.06.2018
1.1	05.10.2020	PR85239-03	Date de la première version publiée: 08.06.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : CAPOXY 150-AU

Numéro d'Enregistrement REACH : 01-2119475325-36-XXXX

Nom de la substance : Chaux vive cal. 0/2

No.-CAS : 1305-78-8

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Industrie de l'Agriculture
Utilisation extérieur
Fertilisation - Matière fertilisante : Engrais ou Amendement ou Support de culture (selon composition)

Restrictions d'emploi recommandées : Les autres industries non mentionnées sont exclues.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : GROUPE MEAC S.A.S.
Route de St Julien
44110 Erbray

Téléphone : +33228504000

Téléfax : +33240550173

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : sds.europe@omya.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service responsable : numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes H335: Peut irriter les voies respiratoires.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission



8523903 CAPOXY 150-AU

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.06.2018
1.1	05.10.2020	PR85239-03	Date de la première version publiée: 08.06.2018
(CLP_FR)			

cibles - exposition unique, Catégorie 3,
Système respiratoire

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/
brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de
protection des yeux/ du visage.

Intervention:
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la
personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle
peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE
ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC
LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs
minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et
si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un
médecin.

Stockage:
P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir
le récipient fermé de manière étanche.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Nom de la substance : Chaux vive cal. 0/2

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission



8523903 CAPOXY 150-AU

Version 1.1 (CLP_FR) Date de révision: 05.10.2020 Numéro de la FDS: PR85239-03 Date de dernière parution: 08.06.2018
Date de la première version publiée: 08.06.2018

No.-CAS : 1305-78-8

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE	Concentration (% w/w)
oxyde de calcium	1305-78-8 215-138-9	>= 90 - <= 100

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Provoque une irritation cutanée.
Provoque de graves lésions des yeux.
Peut irriter les voies respiratoires.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission



8523903 CAPOXY 150-AU

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.06.2018
1.1	05.10.2020	PR85239-03	Date de la première version publiée: 08.06.2018
(CLP_FR)			

la lutte contre l'incendie : égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter la formation de poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau. Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'acide. Balayer et enlever à la pelle. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Non applicable

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Pas de recommandations spéciales requises pour la manipulation.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission



8523903 CAPOXY 150-AU

Version 1.1 (CLP_FR) Date de révision: 05.10.2020 Numéro de la FDS: PR85239-03 Date de dernière parution: 08.06.2018
Date de la première version publiée: 08.06.2018

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Conserver dans un endroit sec.
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
oxyde de calcium	1305-78-8	TWA (Fraction alvéolaire)	1 mg/m3	2017/164/EU
Information supplémentaire: Indicatif				
		STEL (Fraction alvéolaire)	4 mg/m3	2017/164/EU
Information supplémentaire: Indicatif				
		VME (Fraction alvéolaire)	1 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
		VLCT (VLE) (Fraction alvéolaire)	4 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
oxyde de calcium	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques, Exposition à long terme	1 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques, Exposition à court terme	4 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
---------------------	---------------------------------	--------

8523903 CAPOXY 150-AU

Version 1.1 (CLP_FR) Date de révision: 05.10.2020 Numéro de la FDS: PR85239-03 Date de dernière parution: 08.06.2018
Date de la première version publiée: 08.06.2018

oxyde de calcium	Eau douce	0,269 mg/l
	Eau de mer	0,269 mg/l
	Sol	810 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection des mains

Remarques : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.

Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : poudre

Couleur : blanc cassé

Odeur : inodore

pH : 12,3 (20 °C)

Point/intervalle de fusion : > 450 °C
(1.013 hPa)

Point/intervalle d'ébullition : > 450 °C (1.013 hPa)

Point d'éclair : Non applicable

Inflammabilité (solide, gaz) : ne s'enflamme pas

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Non applicable

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Non applicable

Pression de vapeur : Non applicable

Densité : 3,2 - 3,4 g/cm³ (20 °C, 1.013 hPa)

8523903 CAPOXY 150-AU

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.06.2018
1.1	05.10.2020	PR85239-03	Date de la première version publiée: 08.06.2018
(CLP_FR)			

Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: 1,3376 g/l (20 °C, 1.013 hPa)
Viscosité	
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Explosif selon législation UE: Non explosif Mélange explosif, légis. transp: Non explosif

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Donnée non disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 425

Toxicité aiguë par inhalation : Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.500 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

8523903 CAPOXY 150-AU

Version 1.1 (CLP_FR) Date de révision: 05.10.2020 Numéro de la FDS: PR85239-03 Date de dernière parution: 08.06.2018
Date de la première version publiée: 08.06.2018

Composants:

oxyde de calcium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.500 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

Composants:

oxyde de calcium:

Espèce : Lapin
Evaluation : Irritant pour la peau.
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritant
BPL : oui

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Risque de lésions oculaires graves.

Composants:

oxyde de calcium:

Espèce : Lapin
Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.
Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Pas d'effet sensibilisant connu

Composants:

oxyde de calcium:

Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission



8523903 CAPOXY 150-AU

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.06.2018
1.1	05.10.2020	PR85239-03	Date de la première version publiée: 08.06.2018
(CLP_FR)			

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

oxyde de calcium:

Voies d'exposition	:	Inhalation
Organes cibles	:	irritation des voies respiratoires
Evaluation	:	Peut irriter les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Produit:

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 50,6 mg/l Durée d'exposition: 96 h
		CL50 (Gasterosteus aculeatus (épinoche)): 457 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 49,1 mg/l Durée d'exposition: 48 h
		CE50 (Crangon crangon (crevette)): 158 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 184,57 mg/l Durée d'exposition: 72 h
		NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 48 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Toxicité pour les microorganismes	:	NOEC (Agrobacterium sp.): 4.000 mg/l Durée d'exposition: 96 h

Composants:

oxyde de calcium:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): \geq 1.070 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique
----------------------------	---	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission



8523903 CAPOXY 150-AU

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.06.2018
1.1	05.10.2020	PR85239-03	Date de la première version publiée: 08.06.2018
(CLP_FR)			

Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 50,6 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: oui

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Non applicable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

oxyde de calcium:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable
L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission



8523903 CAPOXY 150-AU

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.06.2018
1.1	05.10.2020	PR85239-03	Date de la première version publiée: 08.06.2018
(CLP_FR)			

Emballages contaminés : Vider les restes.
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Cargo) : UN 1910

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Cargo) : CALCIUM OXIDE

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Cargo) : 8

14.4 Groupe d'emballage

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport par route et par voie ferrée.

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport par route et par voie ferrée.

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
Remarques : Marchandise non dangereuse selon le code IMDG.

IATA (Cargo)
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 8

14.5 Dangers pour l'environnement

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission



8523903 CAPOXY 150-AU

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.06.2018
1.1	05.10.2020	PR85239-03	Date de la première version publiée: 08.06.2018
(CLP_FR)			

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

Seveso II - Directive 2003/105/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 96/82/CE du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission



8523903 CAPOXY 150-AU

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.06.2018
1.1	05.10.2020	PR85239-03	Date de la première version publiée: 08.06.2018
(CLP_FR)			

Maladies Professionnelles : Non applicable
(R-461-3, France)

Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

2017/164/EU : Europe. Directive 2017/164/UE de la Commission établissant une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)

2017/164/EU / STEL : Valeur limite à courte terme

2017/164/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures

FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission



8523903 CAPOXY 150-AU

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.06.2018
1.1	05.10.2020	PR85239-03	Date de la première version publiée: 08.06.2018
(CLP_FR)			

de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Autres informations : Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

8523903 CAPOXY 150-AU

Version 1.1 (CLP_FR) Date de révision: 05.10.2020 Numéro de la FDS: PR85239-03 Date de dernière parution: 08.06.2018
Date de la première version publiée: 08.06.2018

Annexe: Scénarios d'exposition

Table des Matières

Numéro	Titre
ES 1	Formulation ou reconditionnement.
ES 2	Utilisation sur sites industriels.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission



8523903 CAPOXY 150-AU

Version 1.1 (CLP_FR) Date de révision: 05.10.2020 Numéro de la FDS: PR85239-03 Date de dernière parution: 08.06.2018
Date de la première version publiée: 08.06.2018

ES 1: Formulation ou reconditionnement.

1.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition	: Formulation & (re)conditionnement des substances et mélanges, Solide, fort empoussièremment
Titre succinct structuré	: Formulation ou reconditionnement.
Substance	: Oxyde de calcium <u>No.-CE: 215-138-9</u> <u>Numéro d'enregistrement:</u> 01-2119475325-36-xxxx

Environnement		
CS 1	Fabrication de la substance, Formulation en mélange, Formulation en matrice solide, Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article), Utilisation sur site industriel menant à inclusion dans ou à la surface d'un article, Utilisation d'un intermédiaire, Utilisation d'un auxiliaire de transformation réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article), Utilisation d'un monomère dans les processus de polymérisation sur un site industriel (inclusion ou non dans ou à la surface d'un article), Utilisation de régulateurs de procédé réactifs dans les processus de polymérisation sur un site industriel (inclusion ou non dans ou à la surface d'un article), Utilisation d'un fluide fonctionnel sur un site industriel, Transformation d'articles sur site industriel à faibles rejets, Transformation d'articles sur site industriel à rejets importants, Large utilisation dispersive d'articles à faibles rejets (en extérieur), Large utilisation dispersive d'articles à faibles rejets (en intérieur)	ERC1, ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b, ERC6c, ERC6d, ERC7, ERC12a, ERC12b, ERC10a, ERC11a
Travailleur		
CS 2	Production chimique ou raffinerie en processus fermé sans probabilité d'exposition ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes	PROC1
CS 3	Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes, Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique en processus fermé par lots avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes	PROC2, PROC3
CS 4	Production chimique présentant des opportunités d'exposition, Mélangeage ou formulation dans des processus par lots	PROC4, PROC5
CS 5	Pulvérisation dans des installations industrielles	PROC7

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission



8523903 CAPOXY 150-AU

Version 1.1 (CLP_FR) Date de révision: 05.10.2020 Numéro de la FDS: PR85239-03 Date de dernière parution: 08.06.2018
Date de la première version publiée: 08.06.2018

CS 6	Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées, Lubrification dans des conditions de haute énergie dans des opérations métallurgiques, Graissage/lubrification généraux dans des conditions de haute énergie cinétique	PROC8a, PROC17, PROC18
CS 7	Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées, Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage)	PROC8b, PROC9
CS 8	Application au rouleau ou au pinceau, Traitement d'articles par trempage et versage, Pastillage, compression, extrusion, mise en billes, granulation, Utilisation en tant que réactif de laboratoire, Utilisation de carburants, Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles, Manipulation de substances inorganiques solides à température ambiante	PROC10, PROC13, PROC14, PROC15, PROC16, PROC24, PROC26
CS 9	Activités manuelles impliquant un contact avec les mains	PROC19
CS 10	Fabrication et transformation de minéraux et/ou de métaux à température substantiellement supérieure à l'ambiante	PROC22
CS 11	Opérations de transformation et de transfert ouvertes à température substantiellement supérieure à l'ambiante, Autre opération de travail à chaud avec des métaux	PROC23, PROC25
CS 12	Production de poudres métalliques (processus à chaud)	PROC 27a
CS 13	Production de poudres métalliques (processus humides)	PROC 27b

1.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

1.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Fabrication de la substance (ERC1) / Formulation en mélange (ERC2) / Formulation en matrice solide (ERC3) / Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article) (ERC4) / Utilisation sur site industriel menant à inclusion dans ou à la surface d'un article (ERC5) / Utilisation d'un intermédiaire (ERC6a) / Utilisation d'un auxiliaire de transformation réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article) (ERC6b) / Utilisation d'un monomère dans les processus de polymérisation sur un site industriel (inclusion ou non dans ou à la surface d'un article) (ERC6c) / Utilisation de régulateurs de procédé réactifs dans les processus de polymérisation sur un site industriel (inclusion ou non dans ou à la surface d'un article) (ERC6d) / Utilisation d'un fluide fonctionnel sur un site industriel (ERC7) / Transformation d'articles sur site industriel à faibles rejets (ERC12a) / Transformation d'articles sur site industriel à rejets importants (ERC12b) / Large utilisation dispersive d'articles à faibles rejets (en extérieur) (ERC10a) / Large utilisation dispersive d'articles à faibles rejets (en intérieur) (ERC11a)

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Ajustement du pH

8523903 CAPOXY 150-AU

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.06.2018
1.1	05.10.2020	PR85239-03	Date de la première version publiée: 08.06.2018
(CLP_FR)			

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	
Type de SEEU	: Station municipale de traitement des eaux usées
Effluent de SEEU	: 2.000 m3/d
Type de SEEU	: Station sur site de traitement des eaux usées
Effluent de SEEU	: 2.000 m3/d
Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)	
Traitement des déchets	: Éliminer les résidus solides conformément aux réglementations en vigueur.
Autres conditions affectant l'exposition environnementale	
Débit des eaux de surface réceptrices	: 18.000 m3/d

1.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique ou raffinerie en processus fermé sans probabilité d'exposition ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC1)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Forme physique du produit	: Substance en poudre Solide Empoussièrem: Fort
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Durée d'exposition 480 min
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter des lunettes de protection. Porter un écran facial adapté.	
Porter un équipement de protection respiratoire adapté.	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Volume respiratoire: 10 m3/8 heures

8523903 CAPOXY 150-AU

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.06.2018
1.1	05.10.2020	PR85239-03	Date de la première version publiée: 08.06.2018
(CLP_FR)			

1.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2) / Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique en processus fermé par lots avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC3)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Forme physique du produit	: Substance en poudre Solide Empoussièrement: Fort
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Durée d'exposition 480 min
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.	
Ventilation générale Inhalation - efficacité minimale de 17 %	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter des lunettes de protection. Porter un écran facial adapté.	
Porter un équipement de protection respiratoire adapté.	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Volume respiratoire: 10 m ³ /8 heures

1.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4) / Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Forme physique du produit	: Substance en poudre Solide Empoussièrement: Fort
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Durée d'exposition 480 min

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission



8523903 CAPOXY 150-AU

Version 1.1 (CLP_FR) Date de révision: 05.10.2020 Numéro de la FDS: PR85239-03 Date de dernière parution: 08.06.2018
Date de la première version publiée: 08.06.2018

Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.	
Ventilation générale Inhalation - efficacité minimale de 78 %	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter des lunettes de protection. Porter un écran facial adapté.	
Porter un équipement de protection respiratoire adapté. Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Volume respiratoire: 10 m ³ /8 heures

1.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Pulvérisation dans des installations industrielles (PROC7)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Forme physique du produit	: Substance en poudre Solide Empoussièrement: Fort
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Durée d'exposition <= 240 min
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.	
Ventilation générale Inhalation - efficacité minimale de 84 %	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter des lunettes de protection. Porter un écran facial adapté.	
Porter un équipement de protection respiratoire adapté. Inhalation - efficacité minimale de 90 %	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission



8523903 CAPOXY 150-AU

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.06.2018
1.1	05.10.2020	PR85239-03	Date de la première version publiée: 08.06.2018
(CLP_FR)			

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Volume respiratoire: 10 m ³ /8 heures

1.2.6. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées (PROC8a) / Lubrification dans des conditions de haute énergie dans des opérations métallurgiques (PROC17) / Graissage/lubrification généraux dans des conditions de haute énergie cinétique (PROC18)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Forme physique du produit	: Substance en poudre Solide Empoussièrem: Fort
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Durée d'exposition <= 240 min
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.	
Ventilation générale Inhalation - efficacité minimale de 78 %	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter des lunettes de protection. Porter un écran facial adapté.	
Porter un équipement de protection respiratoire adapté. Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Volume respiratoire: 10 m ³ /8 heures

1.2.7. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b) / Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage) (PROC9)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Forme physique du produit	: Substance en poudre

8523903 CAPOXY 150-AU

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.06.2018
1.1	05.10.2020	PR85239-03	Date de la première version publiée: 08.06.2018
(CLP_FR)			

Solide Empoussièremment: Fort	
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Durée d'exposition 480 min
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.	
Ventilation générale Inhalation - efficacité minimale de 78 %	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter des lunettes de protection. Porter un écran facial adapté.	
Porter un équipement de protection respiratoire adapté. Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Volume respiratoire: 10 m ³ /8 heures

1.2.8. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Application au rouleau ou au pinceau (PROC10) / Traitement d'articles par trempage et versage (PROC13) / Pastillage, compression, extrusion, mise en billes, granulation (PROC14) / Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15) / Utilisation de carburants (PROC16) / Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles (PROC24) / Manipulation de substances inorganiques solides à température ambiante (PROC26)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Forme physique du produit	: Substance en poudre Solide Empoussièremment: Fort
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Durée d'exposition 480 min
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.	
Ventilation générale Inhalation - efficacité minimale de 78 %	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission



8523903 CAPOXY 150-AU

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.06.2018
1.1	05.10.2020	PR85239-03	Date de la première version publiée: 08.06.2018
(CLP_FR)			

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter des lunettes de protection. Porter un écran facial adapté.	
Porter un équipement de protection respiratoire adapté. Inhalation - efficacité minimale de 75 %	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Volume respiratoire: 10 m3/8 heures

1.2.9. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Activités manuelles impliquant un contact avec les mains (PROC19)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Forme physique du produit	: Substance en poudre Solide Empoussièrem: Fort
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Durée d'exposition <= 240 min
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter des lunettes de protection. Porter un écran facial adapté.	
Porter un équipement de protection respiratoire adapté. Inhalation - efficacité minimale de 95 %	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Volume respiratoire: 10 m3/8 heures

1.2.10. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Fabrication et transformation de minéraux et/ou de métaux à température substantiellement supérieure à l'ambiante (PROC22)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission



8523903 CAPOXY 150-AU

Version 1.1 (CLP_FR) Date de révision: 05.10.2020 Numéro de la FDS: PR85239-03 Date de dernière parution: 08.06.2018
Date de la première version publiée: 08.06.2018

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Forme physique du produit	: Substance en poudre Solide Empoussièrem: Fort
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Durée d'exposition <= 240 min
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.	
Ventilation par aspiration locale Inhalation - efficacité minimale de 78 %	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter des lunettes de protection. Porter un écran facial adapté.	
Porter un équipement de protection respiratoire adapté. Inhalation - efficacité minimale de 75 %	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Volume respiratoire: 10 m ³ /8 heures

1.2.11. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Opérations de transformation et de transfert ouvertes à température substantiellement supérieure à l'ambiante (PROC23) / Autre opération de travail à chaud avec des métaux (PROC25)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Forme physique du produit	: Substance en poudre Solide Empoussièrem: Fort
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Durée d'exposition 480 min
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.	
Ventilation par aspiration locale	

8523903 CAPOXY 150-AU

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.06.2018
1.1	05.10.2020	PR85239-03	Date de la première version publiée: 08.06.2018
(CLP_FR)			

Inhalation - efficacité minimale de 78 %
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé
Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter des lunettes de protection. Porter un écran facial adapté.
Porter un équipement de protection respiratoire adapté.
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs
Parties du corps exposées : Volume respiratoire: 10 m ³ /8 heures

1.2.12. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production de poudres métalliques (processus à chaud) (PROC 27a)

Caractéristiques du produit (de l'article)
Forme physique du produit : Substance en poudre Solide Empoussièrem: Fort
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition
Durée : Durée d'exposition 480 min
Conditions et mesures techniques et organisationnelles
S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.
Ventilation par aspiration locale Inhalation - efficacité minimale de 78 %
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé
Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter des lunettes de protection. Porter un écran facial adapté.
Porter un équipement de protection respiratoire adapté. Inhalation - efficacité minimale de 75 %
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs
Parties du corps exposées : Volume respiratoire: 10 m ³ /8 heures

8523903 CAPOXY 150-AU

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.06.2018
1.1	05.10.2020	PR85239-03	Date de la première version publiée: 08.06.2018
(CLP_FR)			

1.2.13. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production de poudres métalliques (processus humides) (PROC 27b)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Forme physique du produit	: Substance en poudre Solide Empoussièrément: Fort
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Durée d'exposition 480 min
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.	
Ventilation par aspiration locale Inhalation - efficacité minimale de 78 %	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter des lunettes de protection. Porter un écran facial adapté.	
Porter un équipement de protection respiratoire adapté.	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Volume respiratoire: 10 m ³ /8 heures

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission



8523903 CAPOXY 150-AU

Version 1.1 (CLP_FR) Date de révision: 05.10.2020 Numéro de la FDS: PR85239-03 Date de dernière parution: 08.06.2018
Date de la première version publiée: 08.06.2018

1.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

1.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Fabrication de la substance (ERC1) / Formulation en mélange (ERC2) / Formulation en matrice solide (ERC3) / Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article) (ERC4) / Utilisation sur site industriel menant à inclusion dans ou à la surface d'un article (ERC5) / Utilisation d'un intermédiaire (ERC6a) / Utilisation d'un auxiliaire de transformation réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article) (ERC6b) / Utilisation d'un monomère dans les processus de polymérisation sur un site industriel (inclusion ou non dans ou à la surface d'un article) (ERC6c) / Utilisation de régulateurs de procédé réactifs dans les processus de polymérisation sur un site industriel (inclusion ou non dans ou à la surface d'un article) (ERC6d) / Utilisation d'un fluide fonctionnel sur un site industriel (ERC7) / Transformation d'articles sur site industriel à faibles rejets (ERC12a) / Transformation d'articles sur site industriel à rejets importants (ERC12b) / Large utilisation dispersive d'articles à faibles rejets (en extérieur) (ERC10a) / Large utilisation dispersive d'articles à faibles rejets (en intérieur) (ERC11a)

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Eau douce		
négligeable		

1.3.2. Exposition des travailleurs : Production chimique ou raffinerie en processus fermé sans probabilité d'exposition ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC1)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation			$\leq 0,96 \text{ mg/m}^3$ (MEASE)	< 1
par inhalation			$\geq 0,01$	
dermale				

1.3.3. Exposition des travailleurs : Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2) / Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique en processus fermé par lots avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC3)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation			$\leq 0,96 \text{ mg/m}^3$ (MEASE)	< 1
par inhalation			$\geq 0,01$	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission



8523903 CAPOXY 150-AU

Version 1.1 (CLP_FR) Date de révision: 05.10.2020 Numéro de la FDS: PR85239-03 Date de dernière parution: 08.06.2018
Date de la première version publiée: 08.06.2018

dermale				
---------	--	--	--	--

1.3.4. Exposition des travailleurs : Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4) / Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation			$\leq 0,96 \text{ mg/m}^3$ (MEASE)	< 1
par inhalation			$\geq 0,01$	
dermale				

1.3.5. Exposition des travailleurs : Pulvérisation dans des installations industrielles (PROC7)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation			$\leq 0,96 \text{ mg/m}^3$ (MEASE)	< 1
par inhalation			$\geq 0,01$	
dermale				

1.3.6. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées (PROC8a) / Lubrification dans des conditions de haute énergie dans des opérations métallurgiques (PROC17) / Graissage/lubrification généraux dans des conditions de haute énergie cinétique (PROC18)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation			$\leq 0,96 \text{ mg/m}^3$ (MEASE)	< 1
par inhalation			$\geq 0,01$	
dermale				

1.3.7. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b) / Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage) (PROC9)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation			$\leq 0,96 \text{ mg/m}^3$	< 1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission



8523903 CAPOXY 150-AU

Version 1.1 (CLP_FR) Date de révision: 05.10.2020 Numéro de la FDS: PR85239-03 Date de dernière parution: 08.06.2018
Date de la première version publiée: 08.06.2018

			(MEASE)	
par inhalation			$\geq 0,01$	
dermale				

1.3.8. Exposition des travailleurs : Application au rouleau ou au pinceau (PROC10) / Traitement d'articles par trempage et versage (PROC13) / Pastillage, compression, extrusion, mise en billes, granulation (PROC14) / Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15) / Utilisation de carburants (PROC16) / Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles (PROC24) / Manipulation de substances inorganiques solides à température ambiante (PROC26)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation			$\leq 0,96 \text{ mg/m}^3$ (MEASE)	< 1
par inhalation			$\geq 0,01$	
dermale				

1.3.9. Exposition des travailleurs : Activités manuelles impliquant un contact avec les mains (PROC19)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation			$\leq 0,96 \text{ mg/m}^3$ (MEASE)	< 1
par inhalation			$\geq 0,01$	
dermale				

1.3.10. Exposition des travailleurs : Fabrication et transformation de minéraux et/ou de métaux à température substantiellement supérieure à l'ambiante (PROC22)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation			$\leq 0,96 \text{ mg/m}^3$ (MEASE)	< 1
par inhalation			$\geq 0,01$	
dermale				

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission



8523903 CAPOXY 150-AU

Version 1.1 (CLP_FR) Date de révision: 05.10.2020 Numéro de la FDS: PR85239-03 Date de dernière parution: 08.06.2018
Date de la première version publiée: 08.06.2018

1.3.11. Exposition des travailleurs : Opérations de transformation et de transfert ouvertes à température substantiellement supérieure à l'ambiante (PROC23) / Autre opération de travail à chaud avec des métaux (PROC25)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation			$\leq 0,96 \text{ mg/m}^3$ (MEASE)	< 1
par inhalation			$\geq 0,01$	
dermale				

1.3.12. Exposition des travailleurs : Production de poudres métalliques (processus à chaud) (PROC 27a)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation			$\leq 0,96 \text{ mg/m}^3$ (MEASE)	< 1
par inhalation			$\geq 0,01$	
dermale				

1.3.13. Exposition des travailleurs : Production de poudres métalliques (processus humides) (PROC 27b)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation			$\leq 0,96 \text{ mg/m}^3$ (MEASE)	< 1
par inhalation			$\geq 0,01$	
dermale				

1.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Lorsque les conditions opérationnelles/mesures de gestion des risques définies dans la section 2 sont mises en œuvre, les niveaux d'exposition prédits ne sont pas supposés dépasser les valeurs DN(M)EL.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être

8523903 CAPOXY 150-AU

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.06.2018
1.1 (CLP_FR)	05.10.2020	PR85239-03	Date de la première version publiée: 08.06.2018

applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

MEASE

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission



8523903 CAPOXY 150-AU

Version 1.1 (CLP_FR) Date de révision: 05.10.2020 Numéro de la FDS: PR85239-03 Date de dernière parution: 08.06.2018
Date de la première version publiée: 08.06.2018

ES 2: Utilisation sur sites industriels.

2.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition	: Industriel, Solide, fort empoussièremment
Titre succinct structuré	: Utilisation sur sites industriels.
Substance	: Oxyde de calcium <u>No.-CE: 215-138-9</u> <u>Numéro d'enregistrement:</u> 01-2119475325-36-xxxx

Environnement		
CS 1	Fabrication de la substance, Formulation en mélange, Formulation en matrice solide, Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article), Utilisation sur site industriel menant à inclusion dans ou à la surface d'un article, Utilisation d'un intermédiaire, Utilisation d'un auxiliaire de transformation réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article), Utilisation d'un monomère dans les processus de polymérisation sur un site industriel (inclusion ou non dans ou à la surface d'un article), Utilisation de régulateurs de procédé réactifs dans les processus de polymérisation sur un site industriel (inclusion ou non dans ou à la surface d'un article), Utilisation d'un fluide fonctionnel sur un site industriel, Transformation d'articles sur site industriel à faibles rejets, Transformation d'articles sur site industriel à rejets importants, Large utilisation dispersive d'articles à faibles rejets (en extérieur), Large utilisation dispersive d'articles à faibles rejets (en intérieur)	ERC1, ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b, ERC6c, ERC6d, ERC7, ERC12a, ERC12b, ERC10a, ERC11a
Travailleur		
CS 2	Production chimique ou raffinerie en processus fermé sans probabilité d'exposition ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes	PROC1
CS 3	Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes, Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique en processus fermé par lots avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes	PROC2, PROC3
CS 4	Production chimique présentant des opportunités d'exposition, Mélangeage ou formulation dans des processus par lots	PROC4, PROC5
CS 5	Pulvérisation dans des installations industrielles	PROC7
CS 6	Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement)	PROC8a,

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission



8523903 CAPOXY 150-AU

Version 1.1 (CLP_FR) Date de révision: 05.10.2020 Numéro de la FDS: PR85239-03 Date de dernière parution: 08.06.2018
Date de la première version publiée: 08.06.2018

	dans des installations non dédiées, Lubrification dans des conditions de haute énergie dans des opérations métallurgiques, Graissage/lubrification généraux dans des conditions de haute énergie cinétique	PROC17, PROC18
CS 7	Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées, Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage)	PROC8b, PROC9
CS 8	Application au rouleau ou au pinceau, Traitement d'articles par trempage et versage, Pastillage, compression, extrusion, mise en billes, granulation, Utilisation en tant que réactif de laboratoire, Utilisation de carburants, Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles, Manipulation de substances inorganiques solides à température ambiante	PROC10, PROC13, PROC14, PROC15, PROC16, PROC24, PROC26
CS 9	Activités manuelles impliquant un contact avec les mains	PROC19
CS 10	Fabrication et transformation de minéraux et/ou de métaux à température substantiellement supérieure à l'ambiante	PROC22
CS 11	Opérations de transformation et de transfert ouvertes à température substantiellement supérieure à l'ambiante, Autre opération de travail à chaud avec des métaux	PROC23, PROC25
CS 12	Production de poudres métalliques (processus à chaud)	PROC 27a
CS 13	Production de poudres métalliques (processus humides)	PROC 27b

2.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

2.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Fabrication de la substance (ERC1) / Formulation en mélange (ERC2) / Formulation en matrice solide (ERC3) / Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article) (ERC4) / Utilisation sur site industriel menant à inclusion dans ou à la surface d'un article (ERC5) / Utilisation d'un intermédiaire (ERC6a) / Utilisation d'un auxiliaire de transformation réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article) (ERC6b) / Utilisation d'un monomère dans les processus de polymérisation sur un site industriel (inclusion ou non dans ou à la surface d'un article) (ERC6c) / Utilisation de régulateurs de procédé réactifs dans les processus de polymérisation sur un site industriel (inclusion ou non dans ou à la surface d'un article) (ERC6d) / Utilisation d'un fluide fonctionnel sur un site industriel (ERC7) / Transformation d'articles sur site industriel à faibles rejets (ERC12a) / Transformation d'articles sur site industriel à rejets importants (ERC12b) / Large utilisation dispersive d'articles à faibles rejets (en extérieur) (ERC10a) / Large utilisation dispersive d'articles à faibles rejets (en intérieur) (ERC11a)

Conditions et mesures techniques et organisationnelles
Ajustement du pH

8523903 CAPOXY 150-AU

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.06.2018
1.1	05.10.2020	PR85239-03	Date de la première version publiée: 08.06.2018
(CLP_FR)			

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	
Type de SEEU	: Station municipale de traitement des eaux usées
Effluent de SEEU	: 2.000 m3/d
Type de SEEU	: Station sur site de traitement des eaux usées
Effluent de SEEU	: 2.000 m3/d
Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)	
Traitement des déchets	: Éliminer les résidus solides conformément aux réglementations en vigueur.
Autres conditions affectant l'exposition environnementale	
Débit des eaux de surface réceptrices	: 18.000 m3/d

2.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique ou raffinerie en processus fermé sans probabilité d'exposition ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC1)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Forme physique du produit	: Substance en poudre Solide Empoussièrem: Fort
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Durée d'exposition 480 min
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter des lunettes de protection. Porter un écran facial adapté.	
Porter un équipement de protection respiratoire adapté.	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Volume respiratoire: 10 m3/8 heures

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission



8523903 CAPOXY 150-AU

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.06.2018
1.1	05.10.2020	PR85239-03	Date de la première version publiée: 08.06.2018
(CLP_FR)			

2.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2) / Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique en processus fermé par lots avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC3)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Forme physique du produit	: Substance en poudre Solide Empoussièrement: Fort
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Durée d'exposition 480 min
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.	
Ventilation générale Inhalation - efficacité minimale de 17 %	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter des lunettes de protection. Porter un écran facial adapté.	
Porter un équipement de protection respiratoire adapté.	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Volume respiratoire: 10 m ³ /8 heures

2.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4) / Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Forme physique du produit	: Substance en poudre Solide Empoussièrement: Fort
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Durée d'exposition 480 min

8523903 CAPOXY 150-AU

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.06.2018
1.1	05.10.2020	PR85239-03	Date de la première version publiée: 08.06.2018
(CLP_FR)			

Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.	
Ventilation générale Inhalation - efficacité minimale de 78 %	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter des lunettes de protection. Porter un écran facial adapté.	
Porter un équipement de protection respiratoire adapté. Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Volume respiratoire: 10 m ³ /8 heures

2.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Pulvérisation dans des installations industrielles (PROC7)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Forme physique du produit	: Substance en poudre Solide Empoussièrement: Fort
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Durée d'exposition <= 240 min
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.	
Ventilation générale Inhalation - efficacité minimale de 84 %	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter des lunettes de protection. Porter un écran facial adapté.	
Porter un équipement de protection respiratoire adapté. Inhalation - efficacité minimale de 90 %	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission



8523903 CAPOXY 150-AU

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.06.2018
1.1	05.10.2020	PR85239-03	Date de la première version publiée: 08.06.2018
(CLP_FR)			

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Volume respiratoire: 10 m ³ /8 heures

2.2.6. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées (PROC8a) / Lubrification dans des conditions de haute énergie dans des opérations métallurgiques (PROC17) / Graissage/lubrification généraux dans des conditions de haute énergie cinétique (PROC18)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Forme physique du produit	: Substance en poudre Solide Empoussièrem: Fort
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Durée d'exposition <= 240 min
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.	
Ventilation générale Inhalation - efficacité minimale de 78 %	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter des lunettes de protection. Porter un écran facial adapté.	
Porter un équipement de protection respiratoire adapté. Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Volume respiratoire: 10 m ³ /8 heures

2.2.7. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b) / Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage) (PROC9)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Forme physique du produit	: Substance en poudre

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission



8523903 CAPOXY 150-AU

Version 1.1 (CLP_FR) Date de révision: 05.10.2020 Numéro de la FDS: PR85239-03 Date de dernière parution: 08.06.2018
Date de la première version publiée: 08.06.2018

Solide Empoussièremment: Fort	
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Durée d'exposition 480 min
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.	
Ventilation générale Inhalation - efficacité minimale de 78 %	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter des lunettes de protection. Porter un écran facial adapté.	
Porter un équipement de protection respiratoire adapté. Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Volume respiratoire: 10 m ³ /8 heures

2.2.8. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Application au rouleau ou au pinceau (PROC10) / Traitement d'articles par trempage et versage (PROC13) / Pastillage, compression, extrusion, mise en billes, granulation (PROC14) / Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15) / Utilisation de carburants (PROC16) / Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles (PROC24) / Manipulation de substances inorganiques solides à température ambiante (PROC26)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Forme physique du produit	: Substance en poudre Solide Empoussièremment: Fort
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Durée d'exposition 480 min
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.	
Ventilation générale Inhalation - efficacité minimale de 78 %	

8523903 CAPOXY 150-AU

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.06.2018
1.1	05.10.2020	PR85239-03	Date de la première version publiée: 08.06.2018
(CLP_FR)			

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Utiliser une protection des yeux adaptée.
Porter des lunettes de protection.
Porter un écran facial adapté.

Porter un équipement de protection respiratoire adapté.
Inhalation - efficacité minimale de 75 %

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Parties du corps exposées : Volume respiratoire: 10 m³/8 heures

2.2.9. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Activités manuelles impliquant un contact avec les mains (PROC19)

Caractéristiques du produit (de l'article)

Forme physique du produit : Substance en poudre
Solide
Empoussièrem: Fort

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Durée : Durée d'exposition <= 240 min

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Utiliser une protection des yeux adaptée.
Porter des lunettes de protection.
Porter un écran facial adapté.

Porter un équipement de protection respiratoire adapté.
Inhalation - efficacité minimale de 95 %

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Parties du corps exposées : Volume respiratoire: 10 m³/8 heures

2.2.10. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Fabrication et transformation de minéraux et/ou de métaux à température substantiellement supérieure à l'ambiante (PROC22)

8523903 CAPOXY 150-AU

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.06.2018
1.1	05.10.2020	PR85239-03	Date de la première version publiée: 08.06.2018
(CLP_FR)			

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Forme physique du produit	: Substance en poudre Solide Empoussièrem: Fort
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Durée d'exposition <= 240 min
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.	
Ventilation par aspiration locale Inhalation - efficacité minimale de 78 %	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter des lunettes de protection. Porter un écran facial adapté.	
Porter un équipement de protection respiratoire adapté. Inhalation - efficacité minimale de 75 %	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Volume respiratoire: 10 m ³ /8 heures

2.2.11. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Opérations de transformation et de transfert ouvertes à température substantiellement supérieure à l'ambiante (PROC23) / Autre opération de travail à chaud avec des métaux (PROC25)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Forme physique du produit	: Substance en poudre Solide Empoussièrem: Fort
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Durée d'exposition 480 min
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.	
Ventilation par aspiration locale	

8523903 CAPOXY 150-AU

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.06.2018
1.1	05.10.2020	PR85239-03	Date de la première version publiée: 08.06.2018
(CLP_FR)			

Inhalation - efficacité minimale de 78 %
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé
Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter des lunettes de protection. Porter un écran facial adapté.
Porter un équipement de protection respiratoire adapté.
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs
Parties du corps exposées : Volume respiratoire: 10 m ³ /8 heures

2.2.12. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production de poudres métalliques (processus à chaud) (PROC 27a)

Caractéristiques du produit (de l'article)
Forme physique du produit : Substance en poudre Solide Empoussièrem: Fort
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition
Durée : Durée d'exposition 480 min
Conditions et mesures techniques et organisationnelles
S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.
Ventilation par aspiration locale Inhalation - efficacité minimale de 78 %
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé
Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter des lunettes de protection. Porter un écran facial adapté.
Porter un équipement de protection respiratoire adapté. Inhalation - efficacité minimale de 75 %
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs
Parties du corps exposées : Volume respiratoire: 10 m ³ /8 heures

8523903 CAPOXY 150-AU

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.06.2018
1.1	05.10.2020	PR85239-03	Date de la première version publiée: 08.06.2018
(CLP_FR)			

2.2.13. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production de poudres métalliques (processus humides) (PROC 27b)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Forme physique du produit	: Substance en poudre Solide Empoussièrément: Fort
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Durée d'exposition 480 min
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.	
Ventilation par aspiration locale Inhalation - efficacité minimale de 78 %	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter des lunettes de protection. Porter un écran facial adapté.	
Porter un équipement de protection respiratoire adapté.	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Volume respiratoire: 10 m ³ /8 heures

8523903 CAPOXY 150-AU

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.06.2018
1.1	05.10.2020	PR85239-03	Date de la première version publiée: 08.06.2018
(CLP_FR)			

2.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

2.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Fabrication de la substance (ERC1) / Formulation en mélange (ERC2) / Formulation en matrice solide (ERC3) / Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article) (ERC4) / Utilisation sur site industriel menant à inclusion dans ou à la surface d'un article (ERC5) / Utilisation d'un intermédiaire (ERC6a) / Utilisation d'un auxiliaire de transformation réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article) (ERC6b) / Utilisation d'un monomère dans les processus de polymérisation sur un site industriel (inclusion ou non dans ou à la surface d'un article) (ERC6c) / Utilisation de régulateurs de procédé réactifs dans les processus de polymérisation sur un site industriel (inclusion ou non dans ou à la surface d'un article) (ERC6d) / Utilisation d'un fluide fonctionnel sur un site industriel (ERC7) / Transformation d'articles sur site industriel à faibles rejets (ERC12a) / Transformation d'articles sur site industriel à rejets importants (ERC12b) / Large utilisation dispersive d'articles à faibles rejets (en extérieur) (ERC10a) / Large utilisation dispersive d'articles à faibles rejets (en intérieur) (ERC11a)

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Eau douce		
négligeable		

2.3.2. Exposition des travailleurs : Production chimique ou raffinerie en processus fermé sans probabilité d'exposition ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC1)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation			$\leq 0,96 \text{ mg/m}^3$ (MEASE)	< 1
par inhalation			$\geq 0,01$	
dermale				

2.3.3. Exposition des travailleurs : Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2) / Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique en processus fermé par lots avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC3)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation			$\leq 0,96 \text{ mg/m}^3$ (MEASE)	< 1
par inhalation			$\geq 0,01$	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission



8523903 CAPOXY 150-AU

Version 1.1 (CLP_FR) Date de révision: 05.10.2020 Numéro de la FDS: PR85239-03 Date de dernière parution: 08.06.2018
Date de la première version publiée: 08.06.2018

dermale				
---------	--	--	--	--

2.3.4. Exposition des travailleurs : Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4) / Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation			$\leq 0,96 \text{ mg/m}^3$ (MEASE)	< 1
par inhalation			$\geq 0,01$	
dermale				

2.3.5. Exposition des travailleurs : Pulvérisation dans des installations industrielles (PROC7)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation			$\leq 0,96 \text{ mg/m}^3$ (MEASE)	< 1
par inhalation			$\geq 0,01$	
dermale				

2.3.6. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées (PROC8a) / Lubrification dans des conditions de haute énergie dans des opérations métallurgiques (PROC17) / Graissage/lubrification généraux dans des conditions de haute énergie cinétique (PROC18)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation			$\leq 0,96 \text{ mg/m}^3$ (MEASE)	< 1
par inhalation			$\geq 0,01$	
dermale				

2.3.7. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b) / Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage) (PROC9)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation			$\leq 0,96 \text{ mg/m}^3$	< 1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission



8523903 CAPOXY 150-AU

Version 1.1 (CLP_FR) Date de révision: 05.10.2020 Numéro de la FDS: PR85239-03 Date de dernière parution: 08.06.2018
Date de la première version publiée: 08.06.2018

			(MEASE)	
par inhalation			$\geq 0,01$	
dermale				

2.3.8. Exposition des travailleurs : Application au rouleau ou au pinceau (PROC10) / Traitement d'articles par trempage et versage (PROC13) / Pastillage, compression, extrusion, mise en billes, granulation (PROC14) / Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15) / Utilisation de carburants (PROC16) / Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles (PROC24) / Manipulation de substances inorganiques solides à température ambiante (PROC26)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation			$\leq 0,96 \text{ mg/m}^3$ (MEASE)	< 1
par inhalation			$\geq 0,01$	
dermale				

2.3.9. Exposition des travailleurs : Activités manuelles impliquant un contact avec les mains (PROC19)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation			$\leq 0,96 \text{ mg/m}^3$ (MEASE)	< 1
par inhalation			$\geq 0,01$	
dermale				

2.3.10. Exposition des travailleurs : Fabrication et transformation de minéraux et/ou de métaux à température substantiellement supérieure à l'ambiante (PROC22)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation			$\leq 0,96 \text{ mg/m}^3$ (MEASE)	< 1
par inhalation			$\geq 0,01$	
dermale				

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission



8523903 CAPOXY 150-AU

Version 1.1 (CLP_FR) Date de révision: 05.10.2020 Numéro de la FDS: PR85239-03 Date de dernière parution: 08.06.2018
Date de la première version publiée: 08.06.2018

2.3.11. Exposition des travailleurs : Opérations de transformation et de transfert ouvertes à température substantiellement supérieure à l'ambiante (PROC23) / Autre opération de travail à chaud avec des métaux (PROC25)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation			$\leq 0,96 \text{ mg/m}^3$ (MEASE)	< 1
par inhalation			$\geq 0,01$	
dermale				

2.3.12. Exposition des travailleurs : Production de poudres métalliques (processus à chaud) (PROC 27a)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation			$\leq 0,96 \text{ mg/m}^3$ (MEASE)	< 1
par inhalation			$\geq 0,01$	
dermale				

2.3.13. Exposition des travailleurs : Production de poudres métalliques (processus humides) (PROC 27b)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation			$\leq 0,96 \text{ mg/m}^3$ (MEASE)	< 1
par inhalation			$\geq 0,01$	
dermale				

2.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Lorsque les conditions opérationnelles/mesures de gestion des risques définies dans la section 2 sont mises en œuvre, les niveaux d'exposition prédits ne sont pas supposés dépasser les valeurs DN(M)EL.

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être

8523903 CAPOXY 150-AU

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.06.2018
1.1 (CLP_FR)	05.10.2020	PR85239-03	Date de la première version publiée: 08.06.2018

applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

MEASE